

13 nov 2025 -13:35

Pose de la première pierre du centre de départ de court séjour de Steenokkerzeel

Le 13 novembre 2025, la première pierre symbolique du centre de départ de court séjour de Steenokkerzeel a été posée, en présence de la ministre de l'Asile et de la Migration, Anneleen Van Bossuyt, et du Directeur général des Services opérationnels de la Régie des Bâtiments, Gert Jansens. Le centre de départ sera prêt pour fin 2026 et accueillera des personnes en situation de séjour irrégulier en Belgique (capacité de 50 places). Ce projet permettra d'appliquer la politique de retour avec plus d'efficacité et plus d'humanité.

« Chaque pierre posée ici constitue un pas en avant vers davantage de retours de personnes sans droit de séjour en Belgique : l'un des piliers de ma politique. Quiconque n'a pas de droit de séjour ou menace la sécurité de notre société doit quitter le pays. Je tiens dès lors à remercier la Régie des Bâtiments pour sa précieuse collaboration », se félicite la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt.

Gert Jansens, Directeur général des Services opérationnels de la Régie des Bâtiments : « Le centre de départ est le premier de quatre nouveaux centres fermés que la Régie des Bâtiments réalisera pour l'Office des Étrangers. Dans les centres fermés existants, la Régie des Bâtiments exécute également des travaux pour en augmenter la capacité et y améliorer la qualité de vie. Je pense par exemple au centre de Merksplas dans lequel une aile a récemment été entièrement rénovée. »

Emplacement et planning

Le centre de départ de court séjour sera construit entre les centres fermés déjà existants à Steenokkerzeel, à savoir le « centre de transit Caricole » et le « centre de rapatriement 127bis ».

En juin 2024, la Régie des Bâtiments a désigné le consortium Ibens – Detoo Architects pour la conception, la construction et l'entretien du futur centre. Il s'agit d'un marché dit « DBM » (Design – Build – Maintain).

Les travaux devraient être terminés d'ici fin 2026, après quoi le centre de départ sera mis en service.

Extension des centres fermés

La réalisation du centre de départ s'inscrit dans le cadre du « Plan intégré d'infrastructures de retour », qui vise aussi bien à accroître la capacité des centres fermés qu'à améliorer la qualité de vie dans les centres.

Actuellement, la Belgique compte six centres fermés (deux à Steenokkerzeel et un à Bruges, Merksplas, Vottem et Holsbeek) qui sont gérés par l'Office des Étrangers. Ces centres accueillent des personnes en situation de séjour irrégulier dans notre pays, et ce dans l'attente de leur retour.

Le plan d'infrastructures prévoit quatre nouveaux centres : à Zandvliet, Jumet, Jabbeke (en remplacement du centre vétuste de Bruges) et donc également à Steenokkerzeel. Le centre de départ est le premier des quatre nouveaux centres prévus à être réalisé.

Une politique de retour plus humaine

Les occupants pourront séjourner quelques jours dans le centre de départ dans l'attente de leur expulsion du pays. Grâce à la proximité de l'aéroport de Zaventem, ce retour pourra se dérouler de façon plus efficace et plus humaine.

Le centre apporte aussi une réponse aux difficultés opérationnelles actuelles, telles que le transport des étrangers qui doivent être présents à l'aéroport de très bonne heure. En outre, ce centre vise à se spécialiser davantage dans la procédure d'éloignement, tant dans l'encouragement au départ que dans la mise en œuvre pratique des mesures prises.

Le centre de départ disposera de cinquante chambres individuelles, équipées chacune d'un lavabo, d'une toilette et d'une douche. Le confort et l'intimité des occupants seront ainsi améliorés.

Les chambres seront réparties sur deux ailes réservées aux occupants. Des lieux de détente et des espaces extérieurs seront aussi prévus, de même que des bureaux et une aile médicale.

Mesures énergétiques et accessibilité

Il s'agira d'un bâtiment « BEN » (à consommation d'énergie quasi nulle), avec, entre autres, un triple vitrage, des panneaux photovoltaïques, une ventilation avec récupération de chaleur, une protection solaire extérieure contre la surchauffe, etc. Le chauffage sera assuré par des pompes à chaleur air/eau qui convertissent efficacement l'énergie électrique en énergie thermique.

Grâce à l'application de l'ensemble de ces mesures, l'énergie renouvelable couvrira 40 % de la consommation d'énergie primaire.

Onze citernes d'eau de pluie d'une capacité totale de 220 000 litres seront installées pour le rinçage des toilettes, les vidoirs des locaux dédiés au matériel de nettoyage et les robinets extérieurs.

Le bâtiment satisfera également aux exigences légales en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Chaque aile réservée aux occupants comportera ainsi une chambre accessible en fauteuil roulant.

Fiche technique

- Propriétaire : État belge
- Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : Office des Étrangers (SPF Intérieur)
- Consortium DBM : Ibens - DETOO Architects
- Sociétés du consortium :
 - Entrepreneur : Ibens
 - Conception et suivi des travaux : DETOO Architects
 - Bureau d'études pour les techniques : De Klerck Engineering
 - Entretien pour une période de 9 ans : VINCI Facilities
- Durée des travaux : 2025-2026
- Coût : 21,3 millions d'euros TVAC. Ce coût comprend l'entretien pendant neuf ans, lequel est à charge de l'Office des Étrangers et s'élève à 1,9 million d'euros.
- Capacité d'accueil : 50 places
- Surface brute du bâtiment : 3 630 m²

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be